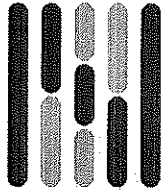


REPUBLIQUE
FRANÇAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-088

**Renouvellement du Contrat Territorial Enfance
Jeunesse**

Date de la séance : 20 novembre 2023	Adopté à l'unanimité
Date de convocation : 14 novembre 2023	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 20	
Nombre de votants : 22	

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, Mme Katiana LEVAVASSEUR, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absent ayant donné pouvoir : M. Francis BRONNAZ à Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY à M. Jean LEFEBVRE.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN

Madame Isabelle Ameye rappelle que la commune a saisi l'opportunité du contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse (CTEJ) proposé par la DRAC, pour une deuxième année.

Le contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse est un dispositif qui s'inscrit dans le projet de territoire et dans les ambitions culturelles de la commune du Neubourg dont l'un des objectifs est de développer l'accès à la culture à tous les publics possibles, dont les enfants par l'intermédiaire des écoles. Grâce aux différents projets de créations artistiques, les enfants pourront s'initier à l'Art tout en découvrant le territoire sur lequel ils vivent !

Objectifs

La commune du Neubourg, en concertation avec les partenaires financiers et associatifs du projet, a fixé plusieurs objectifs :

- ❖ Créer du lien entre les lieux culturels mais aussi entre les écoles
- ❖ Développer les pratiques artistiques auprès des enfants dans et au dehors des lieux éducatifs
- ❖ Favoriser les rencontres entre les enfants et des artistes
- ❖ Sensibiliser les enfants aux différentes facettes de l'Art (cinéma, plastique, architectural ...)
- ❖ Permettre aux enfants d'apprendre à connaître et à voir leur territoire
- ❖ Restituer les travaux des enfants en associant leurs familles

Les axes

Trois axes ont été retenus pour ce projet :

- Le Vieux Château
- Le Cinéma « le Viking »
- Le Musée de l'Ecorché d'anatomie

Vu la délibération DCM 2022-099 du 21/11/2022 pour la mise en œuvre d'un Contrat Culture Territoire Enfance et Jeunesse,

Vu le compte-rendu de la commission Culture Animation Communication du 22 août 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG autorise :

- ✓ Madame le Maire à contractualiser avec la DRAC et l'Education Nationale pour la mise en œuvre d'un Contrat Culture Territoire Enfance et Jeunesse, pour l'année 2023-2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 20 novembre 2023.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "C. Chopin", is written over the name of the secretary.